## HÔTELS ET MEUBLÉS CLASSÉS + CHAMBRES D'HÔTES ET CAMPINGS :

## REGISTRE DU LOGEUR - ETAT DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

			montant de la	
mois de :	2023	2022	taxe de séjour par	ar €
		2023	nuit et par	
			personne :	

jour de collecte de la taxe	nombre de nuits facturées	nombre de personnes hébergées	nombre de nuitées totales recensées	nuitées taxées (clients qui payent la taxe)	nuitées exonérées	Motifs de l'exonération	montant de la taxe collectée
ex : 1/01/2021	2		8	4	4	2 enfants de - de 18 ans	2,20 €
						18 uns	

## Territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain